

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 septembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER MENANTEAU.

N° 20250916 - 06 - OBJET – DEMANDE DE SUBVENTION APCR +

Vu la délibération n°20230307-03 du 07 mars 2023 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif,

Vu la délibération n°20230413-13 en date du 13 avril 2023 sollicitant une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023,

Vu la délibération n°20231003-01 en date du 03 octobre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'Agence JV Archi et Associés,

Vu la délibération n°20250114-05 en date du 14 janvier 2025 validant la phase avant-projet définitif pour la réhabilitation et l'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental peut octroyer aux collectivités locales une Aide financière aux Petites Communes Rurales « + » (APCR +) pour soutenir leurs projets.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement en phase avant-projet définitif et précise que la subvention Fonds Vert sur le volet thermique a été octroyé en 2023.

REHABILITATION CANTINE SCOLAIRE EXTENSION SALLE MULTI-ACTIVITES			
DEPENSES PREVISIONNELLES H. T			
	REHABILITATION EXISTANT	EXTENSION	TOTAL
ETUDES	44 883,00 €	48 499,00 €	93 382,00 €
TRAVAUX	357 185,66 €	545 376,40 €	902 562,06 €
TOTAL	402 068,66 €	593 875,40 €	995 944,06 €

Le montant total des travaux en phase avant-projet définitif s'élève à 995 944,06 € HT soit 1 195 132,87 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 1 « *abstention* » (M. Georges LÉVÊQUE) :

→ **SOLLICITE** la conclusion d'un contrat APCR+ de 2 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2025-2026 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

→ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 25 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.




